



Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Travail social :

L'assemblée nationale en parle, faisons entendre nos revendications le 5 décembre 2013 !

Après l'étape réussie du 8 octobre dans la Fonction publique territoriale, nos organisations syndicales, CGT, FSU, Solidaires, FAFP des secteurs social et médico-social, avec les étudiants, appellent à poursuivre la mobilisation autour d'un manifeste « Le Travail Social » : avec des professionnels promoteurs de droits et de lien social. Elles réaffirment la prééminence des valeurs fondamentales d'humanisme et de solidarité s'appuyant sur les textes définissant l'intervention des travailleurs sociaux et appellent à la restauration des droits sociaux fondamentaux pour tout citoyen :

- ▶ **pour la restauration des droits fondamentaux des usagers** : le droit au travail, à un salaire décent ou à un revenu de substitution, le droit au logement, le droit à la santé, les droits des enfants et des familles, le droit au respect de la vie privée.
- ▶ **pour la promotion et le développement des services publics** dans l'action sociale et médico-sociale et l'arrêt du désengagement de l'État et des collectivités pour les missions confiées au secteur privé.
- ▶ **pour la remise en cause du nouveau management** dicté par des choix budgétaires au sein du travail social, de son instrumentalisation par les pouvoirs publics à des fins de normalisation et de contrôle social.
- ▶ **pour la défense du travail social au service des usagers.**

Nous appelons les salariés du public et du privé, avec leurs organisations syndicales, les étudiants à intervenir pour exiger d'autres réponses à la crise et des moyens pour un travail social répondant aux besoins des populations.

Les Assises du Travail Social décentralisées dans les régions puis les États généraux annoncés en 2014 constituent des opportunités pour porter les revendications, notamment :

- ▶ la reconnaissance des diplômes d'État du Travail Social, validés par trois années d'études post-bac, au niveau II français.
- ▶ la traduction dans les classifications avec la défense et l'amélioration des conventions collectives dans les secteurs privé et associatif.
- ▶ le reclassement, dans le public, des assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants et conseillers en économie sociale et familiale en catégorie A type, le nouvel espace statutaire du B n'étant pas acceptable.
- ▶ la reconnaissance des qualifications et un vrai déroulement de carrière de l'ensemble des agents et salariés des secteurs social et médico-social.
- ▶ le déblocage de budgets fléchés permettant de garantir la gratification des stages pour tous les étudiants et des moyens pour la formation initiale et continue.

Préavis de grève national :

Rassemblons-nous le 5 décembre 2013 à l'occasion du colloque organisé à l'Assemblée Nationale sur le thème du travail social

Le rendez-vous est fixé devant la préfecture de 13H00 à 15H00